



VILLE DE HOUPPEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603679-20260320-DELI20264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 21
Pouvoirs : 02
Excusés : 02
Absents : 02
Votes : 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures et cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 16 mars 2026, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : VAUCHEL Philippe - LESOUÉF Valérie - DELTOUR Edmond - BERNON Lima BEUZELIN Damien - LE MERLE Flavie - ELIOT James - LEONARD Hélène - RIVALAN Emmanuel - LECOURTOIS Christelle - BELLEDAME Stéphane - LAVANANT Erwan - DOS SANTOS Eugénie - DUPRAY Jean-Luc - MATHIEUX Lise - FAVRY Frédéric - QUESNEL Hélène - HELDEBAUME Wilfried - LAGRARI Mohamed Ouail - DUROZIER Anne-Marie

Étaient absentes excusées : CABRAL Marina (pouvoir donné à LAGRARI Mohamed Ouail), LEMERCIER Marion (pouvoir donné à VAUCHEL Philippe).

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : QUESNEL Hélène

DELIBERATION N° 4 /2026

Conseil Municipal du 20 mars 2026

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

20-03-2026/02

Rapporteur : Monique BOURGET, le Maire

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-2 et L. 2122-2 ;

Considérant

- qu'en vertu de l'article susvisé, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
- qu'il appartient ainsi au Conseil municipal, dont l'effectif légal est de 23 membres, de déterminer le nombre des adjoints au maire dans la limite de 6 ;

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le 23 mars 2026.



Le Maire

Monique BOURGET